

V - L'organisation scolaire en septembre 2014

Nous pouvons également réfléchir, hors du cadre de ce décret, à une organisation du temps scolaire différente. **Sans mise en place de T.A.P. après l'école:**

16- Quel est l'horaire de début des cours qui conviendrait le mieux:

- 8h15 8h30 8h45 9h

17- Quel est l'horaire de fin des cours qui conviendrait le mieux:

- 16h 16h15 16h30

18- Faudrait-il faire classe le mercredi matin?

- oui non

19- A quel moment de la semaine faudrait-il placer les Activités Pédagogiques Complémentaires (aide individualisée, activités en lien avec les projets de la classe ou de l'école...), qui ont lieu cette année sur le temps du midi?

- le matin avant les cours pendant la pause méridienne (sur le temps du midi)
 le soir après les cours le mercredi en fin de matinée (par exemple 11h - 12h)

20- Combien de temps devrait durer la pause méridienne (cette année: 11h35 - 13h30)?

- 1h30 1h45 2h autre:.....

21 - Combien d'heures de cours par jour devraient avoir les élèves pour éviter au maximum la fatigue?

- 5h 5h30 6h autre:

Parents et enfants, vous voulez nous en dire plus:

.....
.....
.....
.....
.....

Ce questionnaire peut être anonyme; néanmoins, si vous le désirez, vous pouvez indiquer votre nom:

.....

Ecole Catholique d'Enseignement Saint Vincent de Paul
28 rue de Fontenoy
59000 Lille
ecolesaintvincentlillemolins.com
☎ 03 20 52 08 22 – Fax : 03 20 52 33 28
✉ ecolesaintvincentdepaul@wanadoo.fr



Réflexion sur les rythmes scolaires

à l'école Saint Vincent de Paul

Travaux préparatoires

Enquête auprès de la Communauté éducative

Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place a la rentrée 2014 dans les écoles publiques.

Le décret ministériel (n°2013-77 du 24/01/2013) ne s'applique pas aux écoles privées. Cependant, il nous semble opportun d'engager une réflexion en lien avec ce décret, et plus largement avec la loi de refondation de l'école dont d'autres aspects nous concerneront à la rentrée 2014 (mise en place d'un conseil école-collège par exemple).

C'est pourquoi je vous propose de remplir le questionnaire ci-après et de le retourner aux enseignants avant le vendredi 10 janvier 2014.

Les réponses collectées seront exposées en Conseil d'Etablissement le 24 janvier 2014, devant toute la Communauté Educative (représentants des parents, enseignants, personnel éducatif, Conseil d'Administration, représentants de la paroisse, de la Direction Diocésaine, partenaires...) afin d'en débattre.

La décision définitive vous sera communiquée au début du mois de février.

Quelques éléments du décret ministériel n°2013-77 du 24/01/2013:

Objectif: « Mieux apprendre et favoriser la réussite de tous »

Mise en œuvre:

- Le temps scolaire des élèves est maintenu à 36 semaines de classe par année scolaire
- La semaine de classe est maintenue à 24 heures d'enseignement
- Cette semaine de classe est répartie en 9 demi-journées (4 jours et demi au lieu de 4 jours actuellement): lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi (ou samedi sur dérogation).

Volume horaire par jour: 5h30 maximum de cours par jour, et 3h30 maximum de cours par demi-journée.

Cette répartition hebdomadaire demande la mise en place à l'école de T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) prises en charge jusque 16h30: activités culturelles, artistiques et sportives payantes organisées au sein de l'école.

A noter: les enfants peuvent quitter l'école dès la fin des cours et ne pas participer à ces T.A.P.

Si vous avez plusieurs enfants, veuillez à remplir un questionnaire par enfant.

Classe fréquentée cette année par votre enfant: TPS/PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

Services fréquentés par votre enfant actuellement : garderie du matin cantine garderie du soir

I- Aujourd'hui, le mode de garde de votre enfant

1- Utilisez-vous un mode de garde pour votre enfant le mercredi ?

oui non

2- Si oui, quel type de mode de garde utilisez-vous ?

centre de loisirs assistante maternelle famille

autre (précisez) :

3- Le mode de garde utilisé est-il :

le mercredi matin le mercredi après-midi la journée du mercredi

II- Les activités péri et extrascolaires de votre enfant (en dehors de l'école)

4- Votre enfant pratique-t-il une activité (sportive, culturelle, artistique) en dehors de l'école ?

oui non

5- Si oui, quel(s) type(s) d'activité(s) pratique-t-il ? : sportive culturelle autre

Préciser la nature de(s) l'activité(s):

.....

(exemples : foot, art plastique, musique etc.)

6- Quel jour de la semaine pratique-t-il cette(ces) activité(s) ?

lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

7- A quel(s) moment(s) pratique-t-il son(ses) activité(s) ?

le soir après l'école mercredi matin mercredi après-midi

samedi matin samedi après-midi

III- Et demain, avec l'application de la réforme des rythmes scolaires, quel serait votre mode de garde?

8- En cas d'école le mercredi matin, auriez-vous la possibilité d'amener votre enfant à : (plusieurs choix possibles) 7h30 8h00 8h30 9h00

9- En cas d'école le mercredi matin, auriez-vous la possibilité de récupérer votre enfant à la sortie de l'école à :

(plusieurs choix possibles) 11h30 12h00 12h30 13h00 pas de possibilité de le récupérer

10- En cas d'impossibilité de récupérer votre enfant à la sortie de l'école le mercredi matin, quel type de garde envisageriez-vous ?

centre de loisirs assistante maternelle familial

autre (précisez) :

11- A votre avis, la demi-journée supplémentaire d'école la plus adaptée au rythme de votre enfant et à votre organisation familiale serait le : mercredi matin samedi matin

IV- La nouvelle organisation périscolaire en septembre 2014 (en dehors du périscolaire actuel - garderie - de 16h30 à 18h00 qui serait maintenu)

12- Si, par exemple, l'école termine à 15h45, aurez-vous la possibilité de récupérer votre enfant à cette heure?

oui non

13- En cas d'impossibilité, l'inscrivez-vous à une activité périscolaire facultative de 15h45 à 16h30 ?

oui non

14- Si, par exemple, l'école ne reprend qu'à 14h15 (au lieu de 13h30 actuellement) et que votre enfant ne déjeune pas à la cantine, viendra-t-il pratiquer des activités périscolaires facultatives de 13h30 à 14h15 ?

oui non

15- La mise en place d'activités périscolaires structurées va engendrer un coût plus important. Seriez-vous d'accord pour y participer financièrement? oui non